



DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 9 novembre 2021

Délibération
n°206-2021
Point 4.2.1

Point 4.2.1 de l'ordre du jour
Décision d'attribution du titre d'émérite à un astronome

Réf. réglementaires :

- Décret n° 2002-151 du 7 février 2002 relatif à l'octroi de l'éméritat aux enseignants-chercheurs assimilés aux professeurs des universités pour la désignation des membres du Conseil national des universités

EXPOSE DES MOTIFS :

Le décret cité en référence dispose que les enseignants-chercheurs assimilés aux professeurs des universités peuvent, lorsqu'ils sont admis à la retraite, recevoir le titre d'émérite correspondant au corps auquel ils appartenaient avant leur admission à la retraite. Dans ce cas, le titre est accordé pour une durée déterminée par l'établissement.

Les enseignants-chercheurs émérites assimilés aux professeurs des universités peuvent diriger des séminaires, des thèses et participer à des jurys de thèse ou d'habilitation. Ces fonctions ne donnent lieu à aucune rémunération.

La décision est prise par le Conseil d'administration, à la majorité des membres présents ou représentés, sur proposition de la Commission de la recherche siégeant en formation restreinte aux personnes habilitées à diriger des travaux de recherche dans l'établissement.

La Commission de la recherche a rendu, lors de sa séance du 7 juillet 2021 et dans les conditions énoncées ci-dessus, un avis favorable à l'unanimité à la demande d'attribution du titre d'émérite de M. [REDACTED] [REDACTED], astronome à l'Observatoire astronomique de Strasbourg, admis à la retraite à compter du 1^{er} avril 2022, pour une durée de 3 ans.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg décide d'attribuer le titre d'émérite à M. [REDACTED] [REDACTED], astronome, à compter du 1^{er} avril 2022 pour une durée de 3 ans.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	2
Ne participe pas au vote	1

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 15 novembre 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT